

La fête du 31 décembre risque d'être annulée

- ➔ La société Nepsa SA a dénoncé la procédure d'adjudication du marché public.
- ➔ La Justice gèle tout contrat en attribuant l'effet suspensif au recours.
- ➔ Sommée de revoir sa copie, la Ville risque de manquer de temps pour rebondir.

Giancarlo Mariani

Une grave menace d'annulation pèse sur la Fête du 31 décembre 2013 en Ville de Genève. La Chambre administrative de la Cour de justice a donné, le 22 octobre, l'effet suspensif au recours de New Events Production SA (Nepsa SA) contestant l'adjudication de la manifestation à une jeune société locale. A ce stade de la procédure, la décision de justice interdit à la Ville de Genève de signer le moindre contrat avec la société qui a remporté le marché public de 220'000 francs. La Ville de Genève peut encore, théoriquement, porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. Mais le temps presse.

Inégalités de traitement

«Cela fait 25 ans que je réponds à des appels d'offres et c'est la première fois que je fais recours», précise d'emblée Frédéric Hohl, patron de Nepsa SA. Pas question pour lui de passer pour un mauvais perdant. A ses yeux, les soumissionnaires n'ont pas été traités sur un pied d'égalité. «Des critères comme l'expérience, la

compétence ou la respectabilité de l'entreprise ont disparu lors de l'attribution du mandat. Ils figuraient pourtant en bonne place dans le cahier des charges. Le tout, sans que nous soyons informés», dénonce-t-il.

«J'ai été choqué»

«J'ai également été choqué que le jury, composé uniquement d'employés de la Ville de Genève, attribue le mandat à une société cofondée par un employé municipal. Difficile dans ces conditions de ne pas se questionner. Surtout si la Ville doit ensuite fournir gratuitement des prestations complémentaires qu'elle ne s'engageait pas à fournir dans le cahier des charges. Pour la petite histoire, le budget présenté par le lauréat de l'appel d'offres était deux fois plus élevé que celui de ses quatre concurrents», avance encore Frédéric Hohl.

Des interrogations auxquelles la Cour de justice a prêté son attention puisqu'elle a demandé à la Ville de Genève de revoir, en partie, sa copie.



La fête avait attiré la foule l'an passé sur la Plaine de Plainpalais. PATRICK LORENZO

«L'administration s'est malheureusement trompée!»

Jacques Moret, directeur général de l'Administration municipale

Préjudice grave

Contactée, la Ville de Genève ne se dérobe pas et reconnaît notamment qu'il n'aurait pas fallu changer les critères de sélection en cours de route. «L'administration s'est malheureusement trompée!», admet ainsi Jacques Moret, directeur général de

l'Administration municipale. Elle a voulu garantir l'anonymat des soumissionnaires. Or, si vous évaluez l'expérience de quelqu'un, vous devez savoir ce qu'il a fait. Et si vous savez ce qu'il a fait, il n'y a plus d'anonymat». Le haut fonctionnaire revient aussi sur la neutralité du jury appelé à évaluer le travail d'un collègue. «Les dossiers étaient caviardés pour les rendre anonymes. Reste qu'un associé de l'entreprise lauréate travaille bien à 50% dans un service de la Ville. Toutefois, je relativise, l'entreprise sélectionnée demandait des prestations gratuites que toutes les autres ont demandées, y compris le recoursant. Ces prestations ont toujours été accordées gratuitement à chaque entreprise qui organisait la Fête du 31 décembre.» Et que répondez-vous au sujet du budget jugé irréaliste. «Le risque financier est assumé par l'entreprise et non par la Ville. La Cour l'a jugé irréaliste à ce stade. Le jury n'a pas eu la même appréciation.»

Reste à savoir ce que la Ville va proposer pour sortir le plus rapidement possible de cette impasse et garantir que l'un des événements les plus festifs et populaires du calendrier ne soit pas annulé. «C'est le Conseil administratif qui décidera des suites à donner et les communiquera ultérieurement», précise en guise de conclusion Jacques Moret. ■

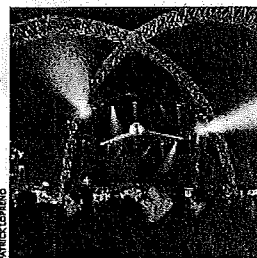
Renouer le dialogue pour sortir de l'impasse

GMI «L'affaire est provisoirement gelée. La Ville de Genève ne peut pas signer de contrat avec la société sélectionnée», confirme Nicolas Wisard, avocat de Nepsa SA. «Notre idée n'est pas de faire capoter une manifestation à laquelle les Genevois sont très attachés. Ni d'ailleurs d'attaquer un nouveau venu sur le marché de l'organisation d'événements populaires», précise-t-il. Non, il s'agit de s'assurer que la procédure d'adjudication de ce marché public traite chaque soumissionnaire sur un pied d'égalité.»

Dans le cas de l'organisation de la Fête du 31 décembre en Ville de Genève, Maître Nicolas Wisard espère que des efforts réciproques seront entrepris pour sortir de l'impasse rapidement. «Nous allons chercher à établir

une ligne de dialogue avec la Ville de Genève et l'entreprise sélectionnée pour que la fête ait lieu». Frédéric Hohl, patron de Nepsa SA, précise: «Je suis prêt à travailler avec la société sélectionnée notamment sur l'aspect artistique de la manifestation». Avant de rappeler que le temps presse d'émettre quelques doutes logistiques: «Ce qui m'inquiète, c'est que cette jeune entreprise a également obtenu l'organisation des festivités de GE200.CH en 2014. Comment une structure, qui a moins de trois ans d'âge, peut-elle prendre en charge la Fête du 31 décembre et la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération à quelques mois d'intervalle? Moi, qui suis dans le métier depuis près de 30 ans, je n'y arriverais pas seul!»

GENÈVE
Une fête très populaire



GIM • A la demande du Conseil municipal, l'organisation de la Fête du 31 décembre a été reprise par la Ville de Genève en 2010. En 2012, la manifestation s'est établie pour la première fois sur la Plaine de Plainpalais rénovée et ses alentours immédiats. Entièrement gratuite pour le public en dehors de la vente de boissons et de nourriture, la manifestation se veut un événement populaire et convivial. En 2012, près de 30'000 personnes y ont fêté le passage à la nouvelle année. Selon l'appel d'offres, les festivités doivent commencer le lundi 31 décembre à 22 heures et se terminer le mardi 1er janvier 2014 à 3 heures du matin.

En chiffres

220'000
FRANCS

C'est le budget validé par le Conseil municipal de la Ville de Genève pour la Fête du 31 décembre. Cette somme s'entend hors prestations fournies gratuitement comme la mise à disposition du périmètre nécessaire à la manifestation ou encore celle du matériel (vaubans, tables, bancs et autres petites tentes). Le contrat prévoit en outre que tout dépassement de budget sera à l'entière charge de la société organisatrice.



Régistrez sur www.ghi.ch
ou flashez le QR Code

